

Il pense que le premier ministre du Québec lui rendra la tâche facile pour lui permettre à lui, le chef de l'opposition, de mettre les dix provinces d'accord sur la façon de répartir les pouvoirs au Canada. Pour poursuivre ce fantasme, il compte mettre la Déclaration des droits de côté. Il veut mettre de côté le principe qui veut que l'ouest et l'est du pays soient mieux représentés au sein des institutions du gouvernement central. Il veut mettre de côté les garanties linguistiques alors qu'il devrait savoir que le premier ministre du Québec ne sera pas d'accord avec l'objectif qu'il vise. S'il veut obtenir l'unanimité que les premiers ministres provinciaux ont indiqué vouloir atteindre à Regina en août dernier, il n'y parviendra pas. Il n'y parviendra pas cette année ni l'année prochaine. Il devra éventuellement faire preuve de courage et adopter une position qui soit autre chose qu'un faible écho de ce que déclarent les dix premiers ministres provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je n'ai aucun doute quant à la raison pour laquelle le chef de l'opposition fait signe que oui, qu'il réussira à mettre tout le monde d'accord, parce qu'il nous a déjà montré à Kingston comment il le ferait. Tout ce que demandent les provinces, il le leur donne. Ensuite, il nous dit: «Quelle grande victoire! Il n'y a pas eu d'affrontement! Regardez ce que j'ai accompli à Kingston.» C'est ce qu'il ferait dans ses réunions avec M. Lévesque et les autres premiers ministres provinciaux qui veulent retirer ses pouvoirs au gouvernement fédéral et décentraliser le Canada à tel point qu'il n'y aurait plus de gouvernement unique capable de parler au nom du peuple canadien.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Trudeau: Je ne suis pas ici pour défendre une forme particulière de bill constitutionnel. Nous en avons soumis un à la Chambre lors de la dernière session, le bill C-60. Nous y exposons, après mûre réflexion, comment nous envisageons la rédaction d'une toute nouvelle constitution. Mais notre proposition pouvait être modifiée. Nous avons présenté le fruit de nos réflexions, mais je ne pense pas qu'il y ait une solution parfaite, un ensemble de réformes des institutions fédérales ou un système de répartition des pouvoirs qui soit supérieur à tous les autres.

Il n'est pas essentiel pour moi, monsieur l'Orateur, que les sénateurs soient nommés par les partis politiques ou qu'ils soient directement élus. Ce qui est important, c'est qu'ils deviennent davantage les porte-parole des provinces de l'ouest et de l'est du Canada qui se sentent aliénées.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Trudeau: Il est essentiel que le Sénat soit le garant du type d'égalité linguistique que ce gouvernement a prévu dans ses lois.

Il n'est pas essentiel que la Cour suprême compte neuf ou quinze juges, qu'elle se prononce ou non dans les causes civiles. Ce qui est important, c'est que la Cour suprême du Canada jouisse de la confiance des habitants de toutes les régions. Il est temps que nous trouvions le moyen d'instaurer cette confiance. Nous ne devons pas nous défilier et dire que nous allons discuter de la question de la répartition des pouvoirs, ce qui nous prendra des années et des années. Il faut qu'av préalable on crée une Cour suprême qui symbolise les valeurs que défendent tous les Canadiens.

L'Adresse—M. Trudeau

Il n'est pas essentiel que Sa Majesté soit officiellement qualifiée dans la nouvelle constitution de chef d'État souverain ou appelée Sa Majesté la Reine ou encore la souveraine du Canada. Nous avons répété à plusieurs reprises que notre intention n'était pas de modifier le rôle joué par la monarchie. La première fois remonte à 1968, à la publication du Livre blanc sur la constitution, et depuis lors, nous n'avons cessé de le répéter.

Au moment de la rédaction d'une nouvelle constitution, il a bien fallu que nous parlions de la Reine. Je pense que l'opposition aurait été la première à se plaindre si nous avions rédigé une nouvelle constitution sans faire mention de la Reine. Il nous fallait donc y inscrire quelque chose. Nous avons donc fait en sorte que nos rédacteurs y incluent la description de la situation actuelle telle qu'ils se la représentent dans le cadre de la loi constitutionnelle et cela en utilisant la phraséologie la plus satisfaisante possible. C'est ce qu'ils ont essayé de faire dans leur texte et cela correspond à ce que nous voulons faire figurer dans la constitution.

Je sais qu'il y a des gens de l'autre côté qui voudraient qu'on y inscrive ce qu'était le rôle du souverain à l'époque de la Reine Anne mais tel n'est pas le point de vue du gouvernement. Nous voulons plutôt décrire la situation actuelle découlant des lettres patentes de 1947 qui ont accordé au gouverneur général le pouvoir d'exercer les prérogatives de Sa Majesté et qui ont été finalement transférées au gouverneur général voici un an et demi. C'est ce que nous voulons inscrire dans la constitution. Nous tenons à répéter monsieur l'Orateur que telle est notre intention et c'est d'ailleurs ce que nous disons depuis 1968. Cette intention a été expliquée à Sa Majesté dans son palais de Buckingham par le ministre de la Justice de l'époque et elle a d'ailleurs abondé dans ce sens. Les gens qui se font les thuriféraires de la monarchie dans notre pays sont précisément les mêmes qui, siégeant de l'autre côté de la Chambre, utilisent cette institution comme un jouet dont ils se servent à des fins partisans.

Des voix: Quelle honte.

M. Trudeau: Et ce n'est d'ailleurs pas la première fois.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il n'appartient ni au chef de l'opposition ni au très honorable député de Prince-Albert de déclarer quelle est l'intention du gouvernement. L'intention du gouvernement a été exprimée par le ministre chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde), par le ministre de la Justice (M. Lang) et par moi-même. Notre intention est de conserver la monarchie et d'en décrire le rôle tel qu'il s'exerce aujourd'hui. L'intention de l'autre côté de la Chambre est par contre d'essayer de s'attirer des suffrages sur cette question et d'essayer de diviser les Canadiens à ce sujet. Je tiens à leur dire que si l'on suscite un débat sur la question de la monarchie et qu'il se trouve des gens pour répondre à leur invitation et instituer des groupes dévoués à la protection de Sa Majesté dont la personne n'est absolument pas mise en danger par le gouvernement, il se pourrait fort bien que d'autres groupes surgissent pour attaquer cette même institution et nous assisterions alors au Canada à un conflit sur une base politique, avec la création d'un clivage national qui aurait été causé par le chef de l'opposition.